



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
3.10.1983		

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Assistant/assistante technique MAV	1.06.001
2. But de la fonction	
<p>Préparer le matériel et mise en place de celui-ci. Effectuer des réparations courantes. Préparer les salles de cours (installation des micros, des moniteurs, des rétroprojecteurs, etc.). Projeter des films, diapositives et films vidéo.</p>	
3. Description de la fonction	
<p>La fonction implique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enregistrement d'émissions radiophoniques ou télévisées sur magnétoscope ou magnétophone; - le service des émissions de programmes TV, cinéma ou dia; - la confection de matériel didactique tels qu'acétate, diapos, bandes, etc., - l'entretien de tout le matériel à disposition, tels que micros, TV interne, projecteurs, etc.; - l'information technique du corps enseignant à la pratique des appareils audiovisuels; - l'organisation des prêts et contrôle de ceux-ci; - la préparation et la mise en place du matériel audiovisuel pour cours, séminaires, labo de langues, etc.; - l'exécution de réparations courantes sur l'appareillage; - la participation à des tâches diverses telles que travaux simples de labo, impression, multicropiage, etc.; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	F	B	E	Cl. max. 10
Points	22	7	31	8	25	Total 93